

Vers l'abandon de la mesure de l'oxydabilité au permanganate en eaux de piscines

?

Le contrôle sanitaire des eaux de piscines prévoit que « la teneur en substance oxydable au permanganate de potassium à chaud en milieu alcalin exprimée en oxygène ne doit pas dépasser de plus de 4 mg.L⁻¹ la teneur de l'eau de remplissage des bassins ». En l'absence de méthodes normalisées, la pratique actuelle des laboratoires se décompose entre mesure de l'oxydabilité (en milieu alcalin ou acide) et du carbone organique total (COT). Ces pratiques différentes aboutissent à des difficultés d'interprétation des résultats puisqu'il n'existe pas de lien direct entre les résultats obtenus par ces différentes méthodes. L'objectif de ces travaux est d'étudier la possible substitution de la mesure de l'oxydabilité au permanganate de potassium en milieu alcalin dans les eaux de piscines par la mesure de COT dans le cadre du contrôle sanitaire et de proposer une modification de la réglementation en conséquence. Au terme de ces investigations, il apparaît effectivement opportun de proposer la substitution de l'oxydabilité en milieu alcalin par le COT, avec une valeur de COT de 8 mg.L⁻¹ qui correspondrait à un risque de résultats divergents inférieur à 15 % par rapport au paramètre oxydabilité.

Auteurs du document : GASSILLOUD BENOÎT, MEHUT ROMAIN, MUNOZ JEAN FRANÇOIS, ROSIN CHRISTOPHE, ASSOCIATION SCIENTIFIQUE EUROPÉENNE POUR L'EAU ET LA SANTÉ (ASEES)

Obtenir le document : INIST-CNRS

Diffuseur des métadonnées : INIST-CNRS

Mots clés : POTASSIUM, ACIDE, CARBONE ORGANIQUE, INTERPRÉTATION, OXYGÈNE, RÉGLEMENTATION, SUBSTITUTION

Date : 2009-01-01

Format : text/xml

Source : Revue European journal of water quality FRA N° 2 Pages 165-174

Langue : Français

Droits d'utilisation : Copyright 2010 INIST-CNRS. All rights reserved.

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/vers-l-abandon-de-la-mesure-de-l-oxydabilite-au-permanganate-en-eaux-de-piscines0>